



## GGI s'engage pour un développement durable

La **protection de l'environnement** est aujourd'hui un **enjeu crucial** pour la préservation et la survie de notre planète. Par son métier et la sensibilité de ses équipes, GGI et ses filiales sont pleinement conscientes et impliquées dans ces questions qui se posent à l'ensemble de la société.

C'est pour cela que nous avons entrepris une démarche destinée à protéger l'environnement, et que nous mettons tout en œuvre afin de nous adapter à une politique de développement durable :

- ▶ **Respecter les exigences réglementaires** et toute autre exigence applicable à notre activité en matière d'environnement,
- ▶ **Absence de métaux lourds** (cadmium, plomb, chrome VI, mercure ou arsenic) dans la composition des produits de finitions,
- ▶ **Des bois certifiés PEFC**, conscient de la nécessité d'une gestion durable de nos forêts, nous avons obtenu la certification PEFC début 2016 : Certificat N°PEFC/10-31-3111. Tous les bois que nous travaillons sont désormais certifiés PEFC.
- ▶ **Gérer au mieux nos déchets industriels** en privilégiant leur recyclage pour minimiser leur impact sur l'environnement.
  - Les **cartons** sont placés dans une machine à presser (SACRIA) TYPE SAM 20R 9701942. Ainsi tous nos emballages perdus sont mis en balles et récupérés par la société AFM Recyclage pour être recyclés.
  - Nous avons également une machine à compresser les **chutes mousses** de marque SACRIA. Les balles formées sont ainsi récupérées et recyclées par la société MCI demeurant à La Mezière (35520) pour être transformées en tapis de sol.
  - Les **chutes de PVC** sont triées et retournées chez le fabricant pour être fondues et réutilisées.

- Les **chutes et sciures de bois** sont récupérées par la société Delmas (entreprise de proximité) pour être réutilisées dans les chaufferies locales.
  - Tous les **composants métalliques** sont triés et récupérés par la société Delmas pour être recyclés.
- ▶ **Aller encore plus loin dans le recyclage** : nous avons mis en place avec la société CHIMIREC le recyclage des chutes de tissus, aérosols, des Boues de Coagulant, Matériaux souillés, Néons, Solvant de nettoyage, et nous continuons nos actions dans cette voie.
  - ▶ **Sélectionner des transporteurs qui respectent l'environnement.** Le respect des Normes Euro 5 / Euro 6 est déterminant dans le choix de nos transporteurs.
  - ▶ **Respect des énergies spécifiques.**
  - ▶ **Sensibiliser nos salariés, clients, fournisseurs, sous-traitants**, à la nécessité de protéger l'environnement.

Au niveau de nos salariés, nous avons mis en place pour chacun, des petits gestes qui mis bout à bout nous permettent de constater une évolution significative des « mentalités » et habitudes de chacun. L'ensemble de nos équipes adhère à cette philosophie prônée par la direction.

- Par exemple, l'ensemble du personnel a également été fortement impliqué, ainsi nous visons entre autres choses l'**option « zéro papier »**.
  - Un **tri sélectif des déchets** est mis en place au niveau des réfectoires et bureaux.
  - L'ensemble des produits d'entretien qu'utilise la personne en charge du nettoyage de nos locaux est des **produits écolabell**.
- ▶ Toujours dans le même souci de préservation de notre environnement, la direction de GGI a pour projet d'équiper ses commerciaux en **véhicules hybrides**.
  - ▶ Un développement durable passe également par une **inclusion sociale active**. A ce titre nous avons dans notre personnel plusieurs **postes adaptés à des personnes en situation de handicap**. Nous travaillons en lien direct avec une structure qui nous sollicite régulièrement afin de faire de proposer des stages à ces personnes.  
Nous avons une certaine « fierté » à compter parmi nos techniciens de l'atelier « bois », une personne qui à la suite d'un stage d'insertion de 6 mois, a été employée en CDI.  
De ce fait, elle est à ce jour quasiment indépendante et a pût intégrer un logement à titre personnel, toujours sous le contrôle de l'association dont elle dépend.  
Nous sommes fiers d'avoir pu donner l'exemple que l'inclusion sociale était possible grâce à notre investissement et bien entendu celui de notre salarié.